



Association pour le Développement des Aires Protégées (ADAP)

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du jeudi 13 juin 2024

Maison internationale des associations, salle Steve Biko

Présent.e.s

Claude Fischer, Yves Hausser, Lucas Villard, Sandy Mermod, Louise Sérasset, Raimundo Pizarro, Nathalie Rochat, Laure Huysecom.

Excusé.e.s : Jean-Félix Savary, Ezra Ricci, Lucy Novovitch, Gerald Ungar, Urs Bloesch, Christian Raval, Yvan Francey.

Président d'assemblée : Claude Fischer

Verbaliste/secrétaire d'assemblée : Louise Sérasset

Ordre du jour

- Mot du Président
- Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 5 juin 2023
- Bilan des activités sur le terrain et à Genève et approbation du rapport d'activités 2023
- Présentation et approbation des comptes 2023 et décharges du comité
- Approbation du budget 2024
- Élection des vérificateurs des comptes
- Élection des membres du comité
- Propositions individuelles et divers

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h40.

1. Mot du Président

Le Président, Claude Fischer, souhaite la bienvenue aux membres et est ravi d'échanger sur cette année 2023 riche en activités. Il rappelle l'ordre du jour et nomme les membres excusés.

2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 5 juin 2023

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 5 juin 2023 a été envoyé aux membres par courrier et par courriel avec la convocation. Il est également disponible dans la salle.

Il n'y a pas de remarque ou de question.

A l'unanimité, l'Assemblée Générale approuve le PV de l'Assemblée Générale précédente du 05.06.2023

3. Approbation du rapport d'activités 2023

Les activités sont présentées de manière détaillée dans le rapport d'activités 2023 disponible sur le site l'ADAP et transmis aux membres par courriel. Des versions imprimées sont à disposition également dans la salle. Seuls les éléments clés seront donc repris ce soir.

Genève (par Louise Sérasset)

- **Nouvelle employée à Genève en 2023** : comme annoncé lors de l'Assemblée Générale de l'année dernière, le poste de secrétaire exécutive a été ouvert à Louise Sérasset ancienne stagiaire et bénévole depuis 2021, pour renforcer l'équipe à Genève pour les tâches liées à l'administratif, à la communication et aux finances.

Le Président la remercie pour le travail déjà effectué et lui souhaite officiellement la bienvenue.

- **Stratégie générale 2023-27** : l'année 2023 a été synonyme de concrétisation pour le comité de l'ADAP qui a finalisé sa stratégie générale 2023-2027 et a ainsi pu la présenter à la Commission technique de son principal bailleur de fonds, la Fédération Genevoise de Coopération, en novembre 2023. Cette présentation a permis d'exposer le contexte de cette nouvelle stratégie, l'identité, les objectifs généraux et spécifiques, les résultats attendus ainsi que le budget prévisionnel pour les cinq prochaines années.
- **Le comité se renouvelle** : lors de l'Assemblée Générale 2023, le comité a accueilli un nouveau membre : Raimundo Pizarro qui a pris le poste de Trésorier et Responsable Commission communication. Le Président le remercie pour son investissement dans l'association. Raimundo connaît déjà bien le contexte des projets puisqu'il y a effectué son travail de master sur les lycans.
- **Communication** : 2023 a été dynamique sur le plan de la communication avec la mise en place d'un nouveau flyer pour l'ADAP qui permet d'avoir une brochure générale sur l'association ; ce flyer a été conçu pour la distribution lors d'évènements en Suisse et en Tanzanie. L'émission « Esprit Solidaire » de novembre sur Léman Bleu TV a été consacrée à nos projets de co-gestion des forêts du corridor Katavi-Ugalla et Gestion communautaire des forêts du corridor de la Rungwa.
- **George Charrière 1945-2023**. Yves Hausser a pris la parole pour informer l'Assemblée Générale du décès le 26 septembre 2023 de Monsieur George Charrière, l'un des fondateurs enthousiastes de l'ADAP dès 1997. L'ADAP est en pensée avec sa famille.

Tanzanie :

Conférence crédits carbone (par Yves Hausser)

Cette première édition de la NBS Conference Tanzania s'est tenue le 16 novembre 2023 au Hyatt Regency de Dar es Salaam. Elle s'est concentrée sur les questions de certification des impacts carbone et sur le potentiel que ce secteur représente pour la conservation de l'environnement, le développement local et le gouvernement Tanzanien.

La participation de l'ADAP à l'organisation de cette conférence a permis une exposition médiatique importante de l'association, et également à son partenaire Inyonga Beekeepers Association (IBA) qui a pu promouvoir ses produits auprès d'un public qu'il a rarement l'occasion de toucher. C'est ainsi la totalité du miel apporté par IBA qui a été écoulée en une journée (140 litres – plus d'un million de shillings de chiffre d'affaires), et différents contacts établis tant pour le miel que pour les champignons. Les hôtes d'honneur ont en outre reçu des bidons de miel de IBA, ce qui a également contribué à la promotion des produits.

Il est nécessaire de réfléchir à la possibilité d'organiser une prochaine conférence sur les crédits biodiversité lors de la prochaine séance de comité.

Le Président salue l'énorme effort fait pour cette conférence et surtout l'excellente intégration des équipes de terrain dans l'organisation de cet événement.

Projet Katavi-Ugalla corridor (par Sandy Mermod)

Le projet vise à appuyer et à accompagner les villages de Mgombe, Uzega, Kanoge, Wachawaseme, Mtakuja, Kaulolo, Nsenkwa et Masigo dans l'établissement d'un Joint Forest Management (JFM) sur l'ensemble de la réserve forestière de Mlele afin de sécuriser leurs droits et assurer le partage des revenus issus de la gestion. Le projet se développe sur deux axes : (1) faciliter la mise en place des structures institutionnelles villageoises de gestion de la réserve et (2) appuyer le développement d'activités génératrices de revenus au profit des communautés riveraines en se focalisant sur les filières du miel et des champignons.

L'équipe du projet s'est concentrée cette année sur une activité un peu plus différente que d'habitude : l'agroécologie dans les écoles primaires et secondaires des villages de Mgombe, Uzega, Kanoge, Wachawaseme, Mtakuja, Kaulolo, Nsenkwa, Masigo et Uruwira. Cette activité est supervisée par Abdala Liingilie, le responsable du suivi des ressources naturelles du projet Katavi-Ugalla, c'est un franc succès pour les élèves qui se sont bien investis, mais également pour les professeurs d'éducation environnementale qui ont fortement apprécié la collaboration. Le projet souhaite continuer dans cette voie en impliquant davantage les jeunes, les amener en forêts et les sensibiliser aux menaces de la déforestation.

JFM : grâce au nouveau chef de projet, Frank Kweka, arrivé en août, cette année 2023 est marquée par un regain de dynamisme avec plusieurs rencontres et séances qui ont pu reprendre comme le comité de pilotage en septembre avec les Districts de Mlele et de Nsimbo. L'équipe du projet a réussi à affermir la position de leader du District dans ce processus où dorénavant les décisions sont prises et chapeautées par le district lui-même.

Suivi écologique faune : sous la conduite d'Abdala Liingilie, ADAP Tanzania a obtenu des permis de recherche du Tanzania Wildlife Institute et du Tanzania Forest Institute et peut ainsi continuer le suivi de la faune par pièges photos ainsi que la collecte des données sur les arbres et les champignons. En juillet, les responsables du suivi des ressources naturelles d'ADAP Tanzania et

les écogardes du District de Mlele ont pu assister à des formations techniques sur l'installation des pièges photos données par Lucas Villard, le responsable Recherche de l'ADAP Suisse.

Projet Rungwa River corridor (par Sandy Mermod)

La phase 2 du projet s'est terminée fin mai 2023 et la phase 3 a démarré en juin de la même année. Les objectifs spécifiques de cette nouvelle phase sont (1) les documents de co-gestion de la réserve de Rungwa River et l'aménagement du territoire des Northern corridor et Southern corridor sont soumis au gouvernement pour approbation, (2) les producteurs des 16 villages ont la possibilité d'écouler leurs produits par une association qui les certifie, ils ont accès au matériel et au savoir-faire pour améliorer la qualité, (3) les jeunes, les femmes et les éleveurs s'investissent davantage dans la valorisation et la protection des ressources forestières.

Suivi écologique : comme pour le projet Katavi-Ugalla, le permis « Faune et Forêt » a été accepté pour l'ensemble des projets. Lucas Villard explique que 6 quadrats, dont 36 pièges photo par quadrats ont été posés cette année. Lucas traite les photos dorénavant par l'IA, ce qui a permis d'éliminer près de 75% des photos qui étaient vides, soit environ 50 000 photos. Lucas développe une application pour que le comité et les employés puissent travailler ensemble sur un dossier commun. Sur la série de photos analysées il y a eu notamment quelques lycaons, trois léopards, des buffles, des lions ainsi que les espèces habituelles dans les quadrats de Rungwa River 1 et 2 pour l'instant.

Le Président remercie Lucas Villard pour son travail pour l'application, son traitement et analyse des clichés. Lucas Villard a également organisé une formation pour les VGS lors de sa mission de 15 jours sur le terrain en juillet 2023. La formation a duré 4 jours pour les VGS de Katavi-Ugalla et de Rungwa. Le retour de Lucas est excellent : les VGS étaient intéressés et professionnels. Il a été impressionné par leur travail et leur rigueur.

En 2023, l'ADAP a également pu obtenir une subvention de 409'000 USD qui vient en co-financement au projet FGC. Cette subvention de deux ans provient du projet Tuhifadhi Maliasili qui est administré par le Research Triangle Institute (RTI) et financé par l'USAID

Les procédures sont compliquées mais cela nous apprend énormément et nous permet de mettre à jour les documents légaux importants à avoir lors de demandes de financements pour les bailleurs de fonds de ce type.

Projet Ipole WMA (par Sandy Mermod)

Ce projet intitulé « Gestion durable de la réserve villageoise d'Ipole » a démarré en février 2022 dans le district de Sikonge en Tanzanie. Pour cette première phase, l'ADAP et son partenaire local Jumuiya ya Hifadhi ya Wanyamapori Ipole (JUHIWAI) se sont fixés les objectifs suivants : (1) Les capacités de gestion de JUHIWAI sont renforcées et les documents légaux sont mis à jour pour pérenniser la gestion de la réserve d'Ipole, (2) Les producteurs locaux ont acquis les connaissances de base pour récolter/produire des produits naturels durables (apiculture, champignons, pêche et élevage). La première phase va durer deux ans et la durée totale du projet est estimée à huit ans. Le bailleur de fonds principal est la Fédération genevoise de Coopération,

un co-financement est fourni par JUHIWAI et la Wildlife Conservation Society (pour le suivi écologique).

Le nouveau chef de projet, Jovin Lwehabura, est arrivé en avril 2023 et a permis la poursuite des activités du projet de façon soutenue. Les formations en apiculture et en séchage de champignons et autres fruits ont été réalisées. Suite à la séparation des villages d'Ugunda et d'Ipole et l'arrivée de Makazi et Udongo au sein de la WMA, il était important de remettre à jour les plans d'aménagement du territoire. Ces plans ont été réalisés par les spécialistes en aménagement du territoire du district de Sikonge et la région de Tabora et ont respecté un processus participatif en incluant les assemblées villageoises à chaque étape.

Il reste encore beaucoup à JUHIWAI pour atteindre l'autonomie complète pour gérer la WMA selon les règles des autorités tanzaniennes comme par exemple davantage de transparence envers les villages ou être plus inclusif. Pour l'ADAP, JUHIWAI fournit un co-financement non négligeable, à hauteur de 40'000 CHF.

Une étude socio-économique a été réalisée en 2023 dans la WMA d'Ipole. La moyenne des tailles des ménages est de 6,27 personnes par ménages. 73% des ménages ont un simple trou pour leurs toilettes, et 16 % vont simplement en forêt. Cela montre le niveau des moyens d'existence dans la région et c'est à ne pas négliger dans la mise en œuvre des projets

Une étude utilisant la méthode des points quadrats a donc été pilotée par le Dr Urs Bloesch d'Adansonia Consulting SA et réalisée en collaboration avec le service forestier local, JUHIWAI et les écocardes. La réserve d'Ipole abrite une flore typique des forêts de miombo avec toutefois une proportion plus importante de plaines inondables par rapport aux autres zones de projets. Il reste très peu de spécimens adultes de *Pterocarpus angolensis*, espèce surexploitée de bois d'œuvre. Le rajeunissement de cette espèce est par contre bien présent. Yves Hausser souligne le fait que cela fait plus de 24 ans que l'association est présente en Tanzanie et qu'il a fait une observation, celle de la résilience des écosystèmes.

Des discussions autour des menaces les plus importantes dans ces zones s'enchaînent avec Laure Huysecom, Sandy Mermod, Yves Hausser et Claude Fischer.

Yves Hausser souhaite souligner également que 2023 fut une grande année en termes d'équipes de projet. En 2023 ADAP Tanzania a eu le plaisir d'accueillir Helimina Mguli, comptable du projet de Rungwa River, Jovin Lwehabura, chef du projet Ipole et représentant national, Rashid Kikoti, responsable ressources naturelles du projet Ipole, Aziz Yayha, chauffeur du projet Ipole, Valeria Shirima, responsable ressources naturelles du projet Rungwa River et Frank Kweka chef du projet Katavi-Ugalla. Ces personnes compétentes et dynamiques viennent rejoindre Romanus Mwakimata, Renico Kinemo, Abdala Liingilie, Dickson Malembeka, Yayha Ally, Anthony Julius, Gabinus Tandika, Saidi Kafuta, Joseph Nguda, Yotam Hajji, Yutha Joseph, Amidu Juma Mohamedi, Ramadhani Issa Msabila et Generoza Francis.

Toutes les équipes s'entendent très bien entre elles et sont investies dans leur travail.

Le Président félicite le travail fourni par l'association pour la cohérence des activités et projets de l'association.

A l'unanimité, l'Assemblée Générale approuve le rapport d'activités 2023.

4. Présentation et approbation des comptes 2023

Les comptes 2023 (ci-après) sont distribués parmi l'assemblée et ont été envoyés par courriel aux membres avec le rapport de révision de la fiduciaire DRP SA. Ce dernier est également disponible pour consultation dans la salle et en ligne sur le site internet.

Raimundo Pizarro, trésorier fait un point de situation. Les comptes de l'ADAP sont présentés selon les normes Swiss GAAP RPC 21 définies pour l'établissement des comptes des organisations sociales d'utilité publique à but non lucratif. Ils ont été révisés par la Fiduciaire DRP SA.

Produits : En 2023, les recettes de l'ADAP ont connu une diminution de 9 % par rapport à l'année précédente, pour se situer à Frs 459'725.68.-. Cette légère diminution des entrées est due au fait que deux des trois projets de terrain menés par l'ADAP ont entamé des nouvelles phases de trois ans, ce qui a entraîné une légère diminution des activités lors des interphases. Les indemnités perçues pour la gestion des projets ont par contre sensiblement augmenté (Frs 90'701.-, + 73% par rapport à 2022), du fait de la mise en conformité avec les nouvelles règles établies dans ce domaine par le principal bailleur de l'association, la Fédération Genevoise de Coopération. Les indemnités pour les frais de gestion des projets peuvent être prises sur fonds reçus et non plus sur les fonds envoyés sur le terrain. Les généreuses donations effectuées par un membre de l'association (Frs 22'000.-) et les recettes de co-location du bureau (Frs 4'200.-) ont également contribué au résultat annuel positif constaté en 2023.

Charges : comme évoqué plus haut, les charges directement liées à la réalisation des projets ont connu une diminution pour se situer à Frs 340'155.74. Cela s'explique par la baisse d'activités lors des interphases qu'ont connu deux des trois projets menés par l'association, périodes au cours desquelles il est normal de ne pas effectuer d'importants investissements. Cette baisse transitoire des activités entraînera un rebond en 2024, lorsque les trois projets en cours tourneront à plein régime. Les frais de fonctionnement de l'association à Genève s'élèvent en 2023 à Frs 85'812,85, en augmentation de 37% par rapport à l'année précédente du fait de l'ouverture d'un nouveau poste de travail au sein du secrétariat de l'association, désormais composé de deux personnes engagées à 40%. Ce renforcement bienvenu de l'équipe de l'ADAP substitue en partie le travail effectué jusque-là à titre bénévole par les membres du comité et la Chargée de programme.

Résultat : Au terme de l'année 2023, l'ADAP dégage un résultat positif de Frs 33'757.09, ce qui permet d'aborder l'année 2024 avec sérénité. Il est à relever que cela a été rendu possible principalement grâce aux donations d'un généreux membre de l'association, soucieux de voir l'ADAP stabiliser son assise et poursuivre son développement. Qu'il en soit vivement remercié, ainsi que tous les employés et membres faisant vivre l'association !



BILAN		
Actifs		
Actifs circulants	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022
Trésorerie	314 629,30	153 642,45
Actifs de régularisation	2 045,65	714,20
Total actif circulant	316 674,95	154 356,65
Actifs immobilisés		
Immobilisations financières (Dép. gar. loyer)	1 691,77	1 691,77
Immobilisations corporelles	0	0
Total actifs immobilisés	1 691,77	1 691,77
TOTAL DES ACTIFS	SFr. 318 366,72	SFr. 156 048,42

Passifs		
Fonds étrangers	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022
Créanciers	0	0
Capitaux étrangers à court terme		
Dettes à court terme portant intérêt	0	0
Autres dettes à court terme	0	0
Passifs de régularisation	9 033,54	8 735,60
Total capitaux étrangers à court terme	9 033,54	8 735,60
Capitaux étrangers à long terme		
Dettes à long terme portant intérêt	0	0
Fonds affectés aux projets	277 242,28	148 979,01
Total capitaux étrangers à long terme	277 242,28	148 979,01
Capitaux propres		
Réserve légale issue du bénéfice	0	0
Réserves facultatives issues du bénéfice	-1 666,19	-15 788,51
Résultat de l'exercice	33 757,09	14 122,32
Total fonds propres	32 090,90	-1 666,19
TOTAL DES PASSIFS	SFr. 318 366,72	SFr. 156 048,42

COMPTE DE RÉSULTAT		
Produits		
Produits	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022
Dons liés (fonds affectés aux projets)	430 856,73	480 781,64
Produits divers	28 868,95	25 118,36
TOTAL DES PRODUITS	SFr. 459 725,68	SFr. 505 900,00

Charges		
Charges directes de projets	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022
Charges directes projet Ipole FGC 21-50	143 968,07	112 400,95
Charges directes projet Rungwa II FGC 21-09	5 009,93	120 382,56
Charges directes projet Rungwa III FGC 23-40	80 384,53	0
Charges directes projet Katavi-Ugalla 20-18	1 331,70	100 556,88
Charges directes projet Burkina Faso 12-32	0	3 651,30
Charges directes projet Katavi-Ugalla II FGC 22-18	109 461,51	91 249,95
Total charges directes de projets	340 155,74	428 241,64
Charges directes de projets/fonds propres		
Participation aux projets par fonds propres		872,23
Total Charges directes de projets/fonds propres	0,00	872,23
Gestion et administration		
Charges de personnel	57 262,17	34 864,06
Charges de fonctionnement	28 550,68	27 799,75
Amortissements & corrections de valeur sur les actifs immobilisés	0	0
Total charges de gestion et administration	85 812,85	62 663,81
TOTAL DES CHARGES	SFr. 425 968,59	SFr. 491 777,68
Résultat de l'exercice	33 757,09	14 122,32
	SFr. 459 725,68	SFr. 505 900,00

Tableau de variation du capital des fonds						
Année 2023						
Fonds affectés	Solde initial au 1.1.2023	Attributions	Utilisations	Frais de gestion	Transferts internes	Solde final au 31.12.2023
Tanzanie - Rungwa II FGC 21-09	-387,65	7 066,00	5 009,93	667,57		1 000,85
Tanzanie - Rungwa III FGC 23-40	0,00	185 184,00	80 384,53	23 148,00		81 651,47
Tanzanie - Katavi-Ugalla FGC 20-18	9 342,56		1 331,70	292,39		7 718,47
Tanzanie - Katavi-Ugalla II FGC 22-18	67 350,05	167 945,00	109 461,51	30 843,03		94 990,51
Tanzanie - Ipole FGC 21-50	72 674,05	198 925,00	143 968,07	35 750,00		91 880,98
TOTAL Fonds Affectés	148 979,01	559 120,00	340 155,74	90 700,99	0,00	277 242,28

Fonds propres	Solde initial au 1.1.2023	Attributions	Utilisations	Transferts internes	Solde final au 31.12.2023
Capital	-1 666,19			33 757,09	32 090,90
Résultat de l'exercice		33 757,09		-33 757,09	0,00
TOTAL Fonds Libres	-1 666,19	33 757,09	0,00	0,00	32 090,90

Tableau de variation du capital des fonds						
Année 2022						
Fonds affectés	Solde initial au 1.1.2022	Attributions	Utilisations	Frais de gestion	Transferts internes	Solde final au 31.12.2022
Tanzanie - Rungwa FGC 18-19	-713,46				713,46	0,00
Tanzanie - Rungwa II FGC 21-09	19 591,91	115 703,00	122 382,56	15 300,00	2 000,00	-387,65
Tanzanie - Katavi-Ugalla FGC 20-18	80 128,32	41 611,12	98 556,88	11 840,00	-2 000,00	9 342,56
Tanzanie - Katavi-Ugalla II FGC 22-18	0,00	170 000,00	91 249,95	11 400,00		67 350,05
Tanzanie - Ipole FGC 21-50	0,00	199 075,00	112 400,95	14 000,00		72 674,05
Niger - Projet FGC 19-09	8 992,55	-9 151,32			158,77	0,00
Burkina Faso - Projet FGC 12-32	-732,60	6 935,26	3 651,30		-2 551,36	0,00
TOTAL Fonds Affectés	107 266,72	524 173,06	428 241,64	52 540,00	-1 679,13	148 979,01

Fonds propres	Solde initial au 1.1.2022	Attributions	Utilisations	Transferts internes	Solde final au 31.12.2022
Capital	-15 788,51			14 122,32	-1 666,19
Résultat de l'exercice		14 122,32		-14 122,32	0,00
TOTAL Fonds Libres	-15 788,51	14 122,32	0,00	0,00	-1 666,19

Sandy Mermod indique qu'il serait préférable de présenter également les comptes de l'ADAP Tanzanie dans les annexes aux comptes pour les prochaines années, comme incité par le fiduciaire. Cela est important en termes de visibilité, et de transparence, même si ces comptes-là ne seraient pas audités avec les comptes Suisses

L'Assemblée Générale est d'accord de présenter les comptes de l'ADAP Tanzanie dans les annexes aux comptes.

Comme validé lors de l'Assemblée Générale 2023, l'ADAP a ouvert un compte réserves à la Banque Alternative Suisse en 2023. Ce compte a été alimenté de 2'438 CHF depuis janvier 2024.

A l'unanimité, l'Assemblée Générale approuve les états financiers et le rapport des réviseurs, et donne décharge au Comité pour l'exercice 2023.

5. Adoption du budget 2024

Le budget 2024 est présenté à la page suivante et commenté par Sandy Mermod. En termes de recettes, le budget est encore prudent puisqu'il n'envisage que les projets pour lesquels nous sommes sûrs de toucher des fonds en 2024.

Les charges présentées sont des charges similaires aux années précédentes à part la participation aux projets qui est liée à un retard de l'approbation de la phase 3 de Rungwa River par le Conseil de la FGC et qui a retardé le début officiel d'un mois. Les charges salariales du mois de soudure ont donc été couvertes par l'ADAP Suisse et font office de co-financement.

Les montants surlignés en rouge sont attribués à des projets prévus dans la nouvelle stratégie 2023-2027 mais pour lesquels nous n'avons actuellement pas les fonds.

L'Assemblée Générale est d'accord de prioriser les charges à faire en fonction d'éventuels nouveaux financements qui pourraient arriver le second semestre 2024 : les salaires, puis la consultance pour le développement organisationnel, enfin la consultance pour améliorer la question du genre dans les projets.

La priorité pour les membres du comité et pour le Président est le paiement des heures supplémentaires de Sandy Mermod.

Il n'y a pas de question particulière et pas de désapprobation concernant le budget présenté.

6. Élection des vérificateurs de comptes

L'organe de révision externe indépendant de l'ADAP pour l'exercice 2023 est la fiduciaire DRP SA, basée à Genève. Le comité en profite pour remercier, Monsieur Christian Raval, excusé ce soir, pour son travail.

Le comité est satisfait de la collaboration avec cette fiduciaire et propose à l'Assemblée Générale de les nommer pour l'exercice 2024. Aucun autre organe est proposé par l'Assemblée Générale.

La Fiduciaire DRP SA est élue à l'unanimité par l'Assemblée Générale pour l'exercice 2024.

 Budget de fonctionnement ADAP 2024 version finale		
Recettes (CHF)		
Produits divers	38 750	
Solde en banque	32 000	
Dons et Cotisations	2 050	
Vente de miel et autres	500	
Co-location loyer	4 200	
Recettes pour gestion projets	48 750	
KUFC 22-18	22 500	
Rungwa 23-40	22 500	
Ipole 21-50 puis 24-xx	3 750	
Projet fondation x	0	
Carbon credits	0	
Recettes Totales	87 500	
Charges (CHF)		
Fonctionnement	22 977	
Loyer ADAP	8 552	
Assurances	201	
Fournitures de bureau	125	
Télécommunications	800	
Maintenance informatique/software	580	
Cotisations et 0.01% FGC	5 300	
Services bancaires comptes ADAP	150	
Révision des comptes	3 000	
Réserves	4 270	
Communication	1 495	
Campagnes de communication	0	
Frais de réunion/Newsletter, affranchissements	250	
Représentation, RP et cotisations	480	
Frais d'impression et rapport d'impact	556	
Site internet	209	
Co-financement projet d'information CH	0	5 000
Opérations	5 700	
Missions de suivi hors projets FGC	1 500	
Consultance développement organisationnel ADAP	0	10 000
Consultance genre dans les projets et formation en CH	0	7 000
Maison Inyonga	600	
Participation projets	3 600	
Investissements	0	
Matériel informatique	0	
Amortissements	0	
Salaires	56 405	
Salaires net Fixe	48 891	
Charges sociales (AVS/AC/AM,...)	2 798	
LAA	673	
LPP	543	
Païement heures supplémentaires/augmentation taux	3 500	40 000
Imprévus	500	
Dépenses Totales	87 078	62 000
Excédent	422	
Charges directes de projets		390 000
Mlele 22-18	180 000	
Rungwa 23-40	180 000	
Ipole 21-50	30 000	
	0	

7. Élection des membres du comité

Raimundo Pizarro souhaite remettre son poste de trésorier et se concentrer sur la communication. Lucy Novovitch postule au poste de trésorière. Sandy Mermod lit un texte de présentation de la part de Lucy, excusée ce soir. Lucy a effectué son travail de master sur le terrain, à Ipole. Aucune autre postulation n'a été reçue par écrit ou soulevée dans la salle. Les autres membres du comité souhaitent continuer leur engagement. La proposition du nouveau comité est donc la suivante :

- Claude Fischer, président
- Jean-Félix Savary, vice-président
- Lucy Novovitch, trésorière
- Yves Hausser, resp. opérations
- Lucas Villard, resp. recherche
- Raimundo Pizarro, responsable communication

A l'unanimité, l'Assemblée Générale réélit les membres existants et élit Lucy Novovitch au poste de trésorière.

La liste des membres du comité et leur adresse se trouve en annexe de ce procès-verbal.

8. Propositions individuelles et divers

Aucune proposition individuelle n'a été envoyée.

Le comité tient à préciser deux éléments par rapport à des aspects administratifs.

Inscription au Registre du Commerce

L'ADAP n'a pas réalisé son inscription au registre du Commerce comme annoncé lors de la précédente Assemblée Générale car après vérifications auprès de la Fédération Genevoise de Coopération, l'ADAP n'est pas dans l'obligation de s'inscrire au registre car « *les fonds étatiques n'étant pas considérés comme des collectes de fonds, ils ne sont pas pris en compte pour déterminer si l'association a l'obligation de s'inscrire au registre du commerce et si le seuil des 100'000 francs est atteint. [...] Si les fonds hors FGC collectés et si les fonds hors FGC distribués à l'étranger n'atteignent pas 100'000 francs durant les deux derniers exercices consécutifs, l'association est exemptée de l'obligation de s'inscrire au registre du commerce, à condition de remplir les deux dernières conditions, c'est-à-dire qu'elle transfère les fonds via un intermédiaire financier et possède un représentant domicilié en Suisse.* »¹.

L'Assemblée Générale approuve le report de cette décision d'inscription lorsque l'ADAP atteindra les 100'000 CHF de fonds privés envoyés à l'étranger lors de deux exercices consécutifs ou si la loi sur le blanchiment d'argent est mise à jour et que l'association entre dans l'obligation de s'inscrire.

¹ FGC QUOI DE NEUF – N°208 – MAI-JUIN 2023

Double Signature pour PostFinance

Suite à la mise en place d'un système de contrôle interne, le comité a décidé de mettre en place un système de double signature pour les opérations bancaires pour une sécurité renforcée de ses fonds.

Les employées, Sandy Mermod et Louise Sérasset pourront préparer les paiements en ligne (indépendamment l'une de l'autre) et ces derniers seront validés en ligne par le Président ou le Trésorier. Le Président a la signature individuelle sur les comptes et aura la carte de débit à son nom.

L'Assemblée Générale approuve cette proposition et valide l'ajout des doubles signatures.

Monsieur le Président remercie tout le monde et lève la séance à 20h22.

Genève, le 13 juin 2024

Claude Fischer, Président

Louise Sérasset, Secrétaire exécutive, verbaliste



Association pour le Développement des Aires Protégées
Rue des Savoises 15, 1205 Genève

Liste des membres du comité
Approuvée lors de l'Assemblée Générale du 13.06.2024

Nom	Fonction	Adresse
Claude Fischer	Président	Rue Frédéric Soguel 14 2053 Cernier Claude.fischer@adap.ch +41 79 400 45 43
Jean-Félix Savary	Vice-président	Ch. Caudoz 15 1009 Pully savary@adap.ch +41 79 345 73 19
Yves Hausser	Responsable commission opérations	Au Coudre 7 1263 Crassier hausser@adap.ch +41 79 336 81 92
Lucy Novovitch	Trésorière	Route des Plaines 21 1844 Villeneuve VD lucy.novovitch@adap.ch +41 79 826 33 84
Raimundo Pizarro	Responsable communication	c/o Luis Lema Rue de la Coulouvrenière 16 1204 Genève Raimundo.pizarro@adap.ch +41 78 904 99 07
Lucas Villard	Responsable commission recherche	Ch. De la Lande 10 1008 Prilly lucas.villard@adap.ch +41 79 949 03 78